

23 JAN. 1997

« On envoie les intérimaires au charbon, là où ça crache »

CHINON

de notre envoyé spécial

Depuis le coin de prairie où il a posé sa caravane, Pierre a en ligne de mire le panache de vapeur d'eau exhalé par la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire). « J'y tra-

REPORTAGE

Sur les pas de Pierre,
« nomade
du nucléaire »
depuis plus de dix ans

vaille depuis plus de dix ans. Pour-quoi, à EDF, on ne m'a pas proposé une embauche ? » Agent « directement affecté à un travail sous rayonnement » (DATR), chef de chantier spécialisé dans la sécurité incendie, il intervient dans des zones irradiées ou contaminées essentiellement lors des « arrêts de tranche ». Chaque année, les réacteurs sont stoppés afin d'être rechargés en combustible nucléaire, au moment où la consommation d'électricité est minimale. Les travaux de maintenance qu'EDF soustraite sont donc concentrés d'avril à septembre. Pour Pierre, sans emploi depuis quelques semaines, l'hiver, c'est la morne saison.

Lors des plus grosses opérations de maintenance, la centrale de Chinon peut accueillir jusqu'à 2 000 salariés d'entreprises extérieures, dont les trois quarts sont DATR. En période d'arrêt, on compte jusqu'à 300 personnes vivant dans des caravanes, « parce que c'est moins cher que l'hôtel ».

Longtemps, Pierre a fait partie de ces « nomades du nucléaire », avant de s'installer, provisoirement, à Chinon. Pendant onze ans, il a sillonné la France de l'atome, s'est usé sur les routes. « Je débauchais le

vendredi à 18 heures à Gravelines (Nord), pour reprendre le lundi à Fessenheim (Haut-Rhin), pour repartir quatre jours après. » Sans repos compensateur ni « feuille de route ». Cette vie itinérante, sa femme a choisi de la partager « pour préserver une vie de couple ». Son fils a dû prendre au vol les cours dans des écoles de passage et se contenter d'amitiés furtives.

Il y a quelques années, ces sacrifices avaient encore une contrepartie financière. « Avec les déplacements, on gagnait bien, reconnaît Pierre. Jusqu'à 25 000 francs par mois, dont 11 000 francs de salaire. » Mais ces primes ont fondu, et le travail est plus difficile à trouver. Il n'est pas rare que les salariés ne voient pas la couleur des indemnités « grands déplacés » versées par EDF aux entreprises.

Ceux qui veulent débiter dans le nucléaire doivent suivre une formation. Ce stage « qualité sûreté prestataire » est indispensable pour être admis sur le site. EDF a payé la formation initiale, mais les entreprises se font tirer l'oreille pour assurer les recyclages. Un agent d'entretien raconte comment il a déboursé plus de 9 000 francs pour décrocher ce sésame, « contre une promesse d'embauche qui n'a jamais été tenue ». Un « échafaudeur » au chômage explique avoir patienté un an et demi avant que l'ANPE finance ce fameux QSP, qui assure pourtant du travail, selon EDF, à 90 % de ses titulaires.

Ces formations ne comportent en outre que très peu d'enseignements sur les effets des rayonnements ionisants, souligne un médecin du travail. En revanche, dans la mesure où, assure-t-il, « leur dosimétrie, c'est leur feuille de paie », les salariés connaissent fort bien la dose de radiations qu'ils ont reçue.

Actuellement, cette dose est fixée à 50 millisiverts par an, mais une norme internationale recommande une dose moyenne de 20 mSv/an sur cinq ans (lire ci-contre). « Je n'ai jamais dépassé 30 à 35 mSv par an », soutient Pierre. Il a cependant vu certains de ses collègues, approchant de la limite de dose, mettre de côté les films et crayons dosimétriques destinés à enregistrer leur niveau d'exposition.

SALARIÉ « CONSOMMABLE »

En règle générale, note-t-il, « ce sont les intérimaires qui prennent le plus » de doses. « On les envoie au charbon, là où ça crache. » De fait, les prestataires sont en moyenne 2,75 fois plus exposés que les agents EDF. L'entreprise exige « progressivement » que les sous-traitants ne licencient pas de salariés « pour des motifs liés directement ou indirectement à l'atteinte des limites de dose ». Façon implicite de reconnaître que pour certains patrons, ainsi que le déplore un entrepreneur, « le salarié, c'est du consommable, avant d'être un humain ». EDF assure cependant que 100 % des personnels ayant reçu de 40 à 50 mSv en 1994 ont travaillé en zone contrôlée en 1995. Ce qui ne présume pas d'éventuelles périodes de carence.

Selon Michel Lallier, permanent CGT au centre nucléaire de Chinon, ce risque de gestion de l'emploi par la dose sera inévitable tant qu'EDF ne changera pas sa politique vis-à-vis de la sous-traitance. « Il faut désaisonnaliser les arrêts de tranche, afin de les étaler tout au long de l'année. Il faut aussi les rallonger : ils sont passés de cinq à trois semaines, avec une multiplication des heures supplémentaires. » Pour la CGT, les contrats au forfait, qu'EDF multiplie, encouragent la sous-traitance

en cascade. Le principal cheval de bataille de la CGT est l'intégration des activités de maintenance dans les tâches effectuées par EDF. L'entreprise nationale, qui se prépare à la dérégulation, refuse bien évidemment cette proposition, tout comme la disparition du recours aux intérimaires, proposée par les pouvoirs publics et également souhaitée par la CFDT. « Cela aurait des effets pervers au niveau local, soutient Laurent Stricker, directeur chargé des affaires techniques du parc nucléaire. Les PME-PMI ne pourraient pas embaucher, et auraient tendance à s'approcher au plus près des doses limites, au lieu d'essayer de les optimiser. » Il préfère tabler sur des contrats pluriannuels et un contrôle accru de la qualification des entreprises, et mise sur leur diversification hors nucléaire. De fait, beaucoup de nomades du nucléaire se transforment pendant l'hiver en nomades de l'amiante...

EDF et les organisations professionnelles des entreprises prestataires s'apprennent à signer une « charte de progrès », dont les principes ont été testés avec un certain succès à Gravelines où le tissu industriel facilite la diversification des sous-traitants. Concession à la CGT, EDF promet même de réduire le nombre d'arrêts de tranche simultanés, qui atteindront un maximum de dix en 1997, contre quatorze en 1996.

Mais ce cadeau est empoisonné : il coïncide avec les efforts entrepris par l'entreprise pour n'arrêter un tiers de ses 56 tranches que tous les dix-huit mois, au lieu d'un arrêt annuel actuellement. « Notre activité va s'en ressentir », soupire Pierre, laconique.

Hervé Morin